

Décision

Générale

colonial

Décision n° 422 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 422

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 mars 1967

Numéro JO

n° 4 du 01/04/1967

Date du numéro

1 avril 1967

TEXTE INTÉGRAL

Sur

proposition du Ministre des Affaires intérieures : Le sergent Ismaël Ahmed, matricule 475, en service au Commissariat central de Djibouti, est licencié de la Garde territoriale par mesure disciplinaire pour compter du 10 mars 1967. L'intéressé, totalisant à cette date 8 ans 6 mois et 26 jours de service dans les forces locales, ne peut prétendre à aucune indemnité. Il recevra le certificat de libération.